

124

Brochure donnée
par Bernier, teneur, ex vice-président,
de la commission générale
d'arbitrage



Le journal Le peuple souverain
me tenait une diatribe de sa façon
en croyant que j'étais à la fois -

Directeur
d'ici

Le colporteur de cette brochure
j'y ai répondu publiquement

Quelques semaines après je
rencontrai Morlon directeur de cette
diatribe et en présence de Durollet
représentant, je lui ai fait connaître
son erreur et corrigé son tort.

(S)

Notes : Je n'ai pas seulement vu
sujets les pétitions (S)



[Faint, illegible handwriting covering the majority of the page, possibly representing a letter or document.]

A M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU RHONE.



MONSIEUR LE PRÉFET,

Nous savons que l'Etat est pauvre; que pour le moment toutes les sources du crédit national sont taries; nous savons que dans toutes les villes industrielles, et notamment à Lyon, la ruine et la misère font de jour en jour de nouveaux progrès.

En face donc d'un pareil spectacle, nous croirions manquer à notre devoir de bons citoyens, si nous ne vous signalions pas, Monsieur le Préfet, l'existence d'une Commission qui vit aux dépens de l'Etat, c'est-à-dire, de tous.

Nommée par le citoyen Arago pour nous répartir le travail des écharpes et drapeaux, cette Commission, aujourd'hui, et depuis long-temps, du reste, a fini sa mission, car depuis long-temps la commande du gouvernement est terminée.

Quand d'autres citoyens par dévouement acceptaient des fonctions temporaires gratuites, cette Commission exigeait pour chacun de ses membres une indemnité de 4 francs par jour.

Si cette Commission se fût dissoute naturellement, si son traitement quotidien eût été suspendu du jour où la répartition du travail était faite, nous aurions, Monsieur le Préfet, gardé le silence sur son compte, quoique les membres qui la composent n'aient pas toutes nos sympathies, comme citoyens d'abord, comme chefs d'atelier ensuite.

Mais elle n'a pas cru devoir agir ainsi: et ce qu'elle devait faire par dignité,

par convenance, elle ne l'a pas fait, obéissant en cela à un sentiment de cupidité que nous devons flétrir.

Elle a voulu vivre encore, et en vivant recevoir encore son traitement.

Alors cette Commission s'est mise à l'œuvre, et les premiers jours de sa résurrection ont été signalés par des injustices dont nous pouvons être les victimes.

Plusieurs d'entre nous en passant par ses mains y laissent la moitié de leurs journées de travail; elle s'appuie sur des rabais inouïs, exorbitants, pour avoir le droit de vivre, s'imaginant par là signaler son utilité au gouvernement.

Dans cet état de choses, nous nous sommes adressés à vous, Monsieur le Préfet, pour vous demander justice.

Amis de l'ordre, nous avons cru qu'en nous adressant à un Magistrat ami de l'ordre comme nous, nous serions écoutés.

Nous ne nous serons pas trompés.

Nous vous demandons alors, Monsieur le Préfet, que vous veuillez bien dissoudre cette Commission pour deux motifs :

Nous redoutons d'abord son injustice et son ignorance. Que les fabricants soient les juges de notre fabrication, et si pour un petit nombre d'entre nous il y avait quelques reproches à faire, que l'indulgence prononce en dernier ressort, car le Gouvernement ne peut pas nous reprendre le prix du travail qu'il nous a donné.

Nous pensons ensuite que le traitement quotidien de cette Commission serait bien mieux employé à secourir les vrais malheureux.

Il y a dans les 64 francs qu'elle reçoit par jour de quoi nourrir 32 familles.

Monsieur le Préfet, nous vous adressons nos plus respectueuses salutations, gardant pour nous l'espérance d'être entendus, et vous laissant la certitude que nous sommes et serons toujours les amis et les défenseurs de l'ordre, parce que l'ordre à nos yeux constitue le travail et la prospérité publique.

Les Chefs d'ateliers et Tisseurs de la ville de Lyon et des villes suburbaines,



(Suivent les signatures.)

111

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.